

RÈGLES POUR LES SPORTS DE GLISSE ET SPORTS CANINS ATTELÉS

Comme l'engouement pour les sports de glisse est très présent en ce début de saison, nous avons choisi d'établir quelques règles.

Dans le but d'assurer la sécurité de tous et de profiter de notre bel endroit dans le plaisir, **une plage horaire est nouvellement établie pour les sports canins attelés :**

SKIJORING

- Mercredi et vendredi matin avant 9 h
- Tous les jours après 15 h 30

TROTTINETTE DES NEIGES

- Tous les jours après 15 h 30
(afin de ne pas abîmer les pistes)

EN BREF :

Un athlète **sans chien** pourra croiser un skijoueur seulement le mercredi et le vendredi matin avant 9 h et en fin de journée.

Il est fortement recommandé de profiter des plages horaires en journée pour skier **sans chien** en toute quiétude.



Merci de votre habituelle collaboration.